

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 novembre 2010**

L'an deux mil dix, le vingt deux novembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : Mesdames et messieurs, Alain GUÉRINET, Marie-Claude TLEIK, Hubert CABORDEL, Monique PRECHEY, Michel JULIEN, Delphine MIGNOT, Claude BAUDSON, Henri BOURGOIN, Jean-Claude DAUTOIS, Virginie BAUDSON, Frédérique DEPRECO, René KLOECKNER, Daniel SAMUEL, Béatrice BASQUIN, Bertrand VANDEWALLE, Suzanne JAUBERT (20h15), Sylvain DARTOIS, Mme Marie-Claude LEFEVRE, Barbara MLYNARCZYK, Jacqueline RAMELET.

Absents excusés : Mme Christiane ANDIOLE ayant donné procuration à M Hubert CABORDEL,
M André LEMAIRE ayant donné procuration à Mme Marie-Claude TLEIK,
Mme Corinne MABILEAU ayant donné procuration à M Alain GUÉRINET,
M. Gérard MARTIN ayant donné procuration à M. Michel JULIEN,
Mme Sandrine SENTIER ayant donné procuration à Mme Virginie BAUDSON.

Etaient absents : Mrs Cédric GUIGONNET, Michaël MAITRE.

Secrétaire de séance : Mme Monique PRECHEY.

CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2010 :

Le conseil municipal a été destinataire du compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2010. Monsieur Jean-Claude DAUTOIS émet un commentaire au sujet de la mention portant sur le logo du comité de jumelage page 18 du compte rendu. Il juge que l'information est trop succincte et indique qu'il a sur le site internet de la commune expliqué les origines du dit logo et invite les personnes intéressées à s'y reporter. Le maire propose de noter cette information dans le compte rendu de la présente séance.

Après avoir ouï l'explication de monsieur Jean-Claude DAUTOIS et en avoir délibéré, le compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Démission d'un conseiller municipal : Le conseil municipal prend acte de la démission, par lettre en date du 23 septembre 2010, de monsieur Hubert LIOUST, élu de la liste Dialogue et Progrès, pour raisons familiales.

Installation d'un nouveau conseiller municipal : Le conseil municipal installe en qualité de conseillère municipale madame Suzanne JAUBERT élue de la liste Dialogue et Progrès en remplacement de monsieur Hubert LIOUST démissionnaire.

Nomination d'un nouveau conseiller au sein des commissions communales : Le conseil municipal, à l'unanimité, intègre d'une part Madame Suzanne JAUBERT nouvelle conseillère municipale dans les commissions municipales suivantes :

- Finances
- Travaux et Voirie
- Sécurité, Ecologie, catastrophes naturelles
- Commission d'appel d'offres
- Commission consultative communale des Sapeurs Pompiers Volontaires

et d'autre part Monsieur Bertrand VANDEWALLE dans la commission

- Sports, Loisirs, Culture, Associations

en remplacement de monsieur Hubert LIOUST.

DELEGATIONS DU MAIRE

Démarches et actions depuis le 21 septembre 2010 : Il est fait le point des démarches et actions menées individuellement ou conjointement au nom de la commune depuis le 21 septembre dernier par madame Marie-Claude TLEIK et monsieur Hubert CABORDEL, maires-adjoints, en l'absence du maire. Le conseil municipal en prend en acte.

FINANCES LOCALES

Compte-rendu de la commission des Finances du 8 novembre 2010 et délibérations s'y rapportant. Le conseil municipal prend acte des travaux de la commission dont la plupart des sujets seront traités au cours de la présente réunion.

Décision modificatives

Décision modificative n° 6 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et à l'exception de M. SAMUEL, de Mme BASQUIN, de M. VANDEWALLE et de Mme JAUBERT qui s'abstiennent, prend en compte l'impact financier des intérêts courus non échus (ICNE) liés à la contractualisation d'un emprunt de 400 000 € en cours d'année et inscrit un crédit complémentaire de 500 € au budget communal

Décision modificative n° 7 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et à l'exception de M. SAMUEL, de Mme BASQUIN, de M. VANDEWALLE et de Mme JAUBERT qui s'abstiennent, inscrit une ligne budgétaire d'un montant de 5 000 € pour prévoir le lancement de travaux de reprise de concessions au cimetière communal.

Programmation 2011 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et à l'exception de Mme JAUBERT qui s'abstient valide la programmation 2011 présentée lors de la commission de finances du 8 novembre 2010 à savoir :

- Réfection de l'étanchéité de la salle Ernest Lesur
- Eclairage public aux lotissements du Vieux Lavoir, du Bosquet Charbonnier et du Clos Herpin
- Réhabilitation d'un logement de fonction – groupe scolaire Jean de la Fontaine
- Acquisition de matériel informatique pour le groupe scolaire du Tillet au titre de la DGE et,
- Complexe sportif

Auprès du conseil général de l'Oise, la Région Picardie (FRAPP), l'Etat et les fédérations sportives

Gendarmerie – provision pour entretien : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et à l'exception de madame Jacqueline RAMELET qui s'abstient, fixe la durée de la provision annuelle de 5 000 € pour couvrir d'éventuels travaux de maintenance de la gendarmerie de Cires lès Mello à dix (10) ans.

Vente de matériel agricole : Suite à la reprise du tracteur Ford 5110, les services techniques n'ont plus l'utilité de la benne agricole de marque BRIMONT qui lui était attachée, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre celle-ci au prix de 1.000 € et de la sortir de l'inventaire communal.

U.S.C.M. : prise en charge des frais d'éclairage du stade Henri Bailly : l'USCM a réglé la somme de 2 521,07 € pour éclairer le stade lors des entraînements et sollicite la prise en charge de 95 % de ces frais. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accorde l'aide demandée.

Acquisitions foncières :

Complexe sportif – parcelle complémentaire consorts Cabordel/Hatiez : Monsieur Hubert CABORDEL, concerné à titre personnel par cette affaire, fait savoir qu'il ne participera ni au délibéré, ni au vote et sort de la salle afin de ne pas influencer par sa présence sur le délibéré et le vote de ses collègues.

Afin de permettre la réalisation de l'ensemble des équipements du complexe sportif et notamment du terrain de football, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, à l'exception des mesdames JAUBERT et RAMELET qui votent contre, décide d'acquérir auprès des consorts CABORDEL/HATIEZ une parcelle de terrain d'une surface de 2 300 m² pour un coût de 20 € le m² frais de notaire et géomètre en sus.

Bassin d'orage : parcelle consorts Cornélis : Pour permettre la création d'un bassin d'orage sur un terrain situé à Cagnières, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir à cette fin auprès des consorts CORNELIS une parcelle de 2 450 m² pour un coût de 1 € le m² frais de notaire et géomètre en sus.

Tarification de l'aide aux devoirs : Une aide aux devoirs a été mise en place en remplacement de l'étude surveillée au groupe scolaire du Tillet. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer le montant de cette prestation à : 1^{er} enfant - 23,05 € et à partir du 2^{ème} enfant - 18,20 € ; l'intitulé actuel de la régie de recettes « étude surveillée » est complété en régie de recettes « étude surveillée et aide aux devoirs ».

AFFAIRES SCOLAIRES

Commission scolaire 28 septembre 2010 : compte-rendu et délibérations éventuelles s'y rapportant – le conseil municipal prend acte des thèmes évoqués suivants : bilan des travaux dans les écoles pendant l'été, stationnement parking rue Saint-Martin, règlement du service minimum d'accueil en cas de grève.

Classe de neige 2010/2011 – formalités de recouvrement : La délibération du conseil municipal du 14 juin 2010 a arrêté les participations des familles au financement de la classe de neige. Pour permettre la mise en recouvrement de ces dernières, il convient d'en préciser les formalités, à savoir :

Enfant domicilié à Cires avec ses deux parents

50 % des frais de séjour pris en charge par la commune

50 % des frais de séjour à la charge des parents

Enfant domicilié à Cires dont les parents sont séparés mais dont le parent qui a la garde est domicilié à Cires lès Mello

50 % des frais de séjour pris en charge par la commune

50 % des frais de séjour à la charge des parents : titre émis aux deux noms

Enfant domicilié avec ses parents dans une commune extérieure

100 % à la charge des parents

Enfant en garde alternée avec au moins un parent domicilié à Cires

50 % des frais de séjours pris en charge par la commune

50 % à la charge des parents titre émis aux deux noms

Enfant dont les deux parents sont domiciliés à l'extérieur à la commune

100 % à la charge des parents – titre émis aux deux noms

Enfant d'un agent territorial domicilié à l'extérieur de la commune

50 % des frais de séjour pris en charge par la commune (après déduction de toute participation d'action sociale, comité d'entreprise, commune extérieure, etc)

50 % à la charge des parents

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le recouvrement des participations aux frais de séjour en classe de neige selon les directives précédemment énoncées.

Service Minimum d'Accueil (S.M.A.) mise en place d'une convention avec l'Inspection d'Académie pour mise à disposition des Auxiliaires de Vie Scolaire : Des enfants accueillis dans les écoles communales bénéficient, pendant le temps scolaire, d'une auxiliaire de vie scolaire (A.V.S.), le conseil municipal, après en avoir délibéré, à Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, à l'exception de madame LEFEVRE qui s'abstient et de madame RAMELET qui vote contre, décide de passer une convention avec l'Education Nationale pour le maintien de l'auxiliaire de vie scolaire pendant le temps du S.M.A.

Subvention voyage scolaire à SAMARA : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité une subvention de 500 € pour les deux classes de l'école primaire Jean de la Fontaine qui ont participé à une sortie au parc SAMARA.

Subvention pour spectacle de Noël : Les classes maternelles de Cires lès Mello et du Tillet assisteront à un spectacle de Noël à la mi-décembre 2010 et le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accorde une subvention de 50 %, du prix du spectacle soit 250 €.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Compte-rendu de la réunion de la commission Fêtes, Cérémonies, Jumelage du 22 septembre 2010 et délibérations s'y rapportant : le conseil municipal prend acte des thèmes évoqués: brocante du 4 juillet dernier, soirée du 16 octobre, téléthon, fête de Noël des enfants du 18 décembre prochain et d'une soirée le 31 décembre 2011.

Compte-rendu de la réunion de la commission Sports, Associations, Loisirs et Culture du 18 octobre 2010 et délibérations s'y rapportant : le conseil municipal prend acte des thèmes évoqués : préparation du téléthon 2010.

Compte-rendu de la réunion de la commission cimetière du 23 octobre et du 15 novembre 2010 et délibérations s'y rapportant : le conseil municipal prend acte des thèmes évoqués : état

des lieux de la démarche de reprise des concessions abandonnées et recensement physique de ces dernières.

Compte-rendu de la réunion de la commission Salle du 6 novembre 2010 et délibérations éventuelles s'y rapportant : le conseil municipal prend connaissance du planning d'occupation de la salle E Lesur.

Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme et Circulation du 20 novembre 2010 et délibérations s'y rapportant : le conseil municipal prend acte des thèmes évoqués : étude des DIA, projet de démolition d'une habitation en centre ville et application du Droit de Préemption Urbain sur une propriété du centre ville.

INTERCOMMUNALITE

Rapport d'activité général de la Ruraloise pour l'année 2009 et rapport relatif au service public d'élimination des déchets : le conseil municipal doit prendre connaissance de ces documents soit directement sur le site de la Ruraloise : **cc-laruraloise.fr** – colonne de droite C.C. La Ruraloise – rapports d'activités de la Ruraloise – Rapport ordures ménagères – OM 2009 et Budget global – rapport d'activités 2009 ; soit au secrétariat de la mairie de Cires lès Mello

Le conseil municipal en prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de madame Jacqueline RAMELET d'interroger celui-ci sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (N.T.I.C.) et lui donne la parole.

Cette dernière expose :

« On parle beaucoup de nos jours et à juste titre du risque de fracture numérique. En effet, l'outil informatique est devenu omniprésent dans notre vie quotidienne sur les lieux de travail bien sûr mais aussi au sein de la famille et de l'école.

Il nous paraît donc indispensable de permettre aux Cirois et Ciroises qui le souhaitent de s'initier aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

La municipalité partage-t-elle cette analyse ?

Si oui, Quels types d'actions sont envisagés (sensibilisation, formation, libre utilisation...).

Quelques idées :

En direction des séniors pour les aider à rester « connecter » avec les plus jeunes générations ;

Pour les parents de collégiens (dont les enfants ont été dotés d'un ordinateur par le CGO). »

Pour tout public comme appui aux démarches d'insertion sociale et professionnelle (rédaction de CV et lettre de motivation, courriers administratifs, accès internet...). »

Après avoir ouï la sus nommée, le maire et monsieur Michel JULIEN précisent qu'une démarche a déjà été initiée en ce sens :

- l'association Amitié Loisirs Rencontre se trouve dotée de matériel informatique et une initiation en faveur des seniors a été dispensée,
- l'association Tillet Loisirs doit reprendre son activité, des postes informatiques sont déjà installés dans son local, il ne reste plus que la liaison internet à mettre en place ,
- la mission locale met en place un atelier pour l'aide à la rédaction de Curriculum Vitae informatisés au local Tillet .

Le maire suggère la mise en place d'une commission mixte communication et bulletin : sports association loisirs et culture avec pour objectif la structuration d'une action en faveur des NTIC.

Madame Suzanne JAUBERT propose la mise en place de bornes internet dans certains locaux communaux (mairie, bibliothèque, etc.) et annonce que le dégroupage informatique est opérationnel sur la commune.

Madame Marie-Claude LEFEVRE rappelle au conseil municipal que les enfants des écoles ont procédé comme chaque année au nettoyage des bois et sous-bois de la commune mais que les débris collectés ne sont toujours pas ramassés et qu'ils sont stockés en bordure de la route blanche. Le maire indique que les directives seront transmises pour un ramassage des dits déchets.

Elle demande également si un planning relatif à l'enfouissement des réseaux sur le territoire communal a été établi. Le maire répond par la négative et indique que lors d'une réunion en avril 2010, le conseil général avait clairement annoncé que ce type de travaux ne ferait plus l'objet de subventionnement. Monsieur Bertrand VANDEWALLE fait remarquer que l'enfouissement de réseaux est intéressant sur les petits trottoirs dans le cadre de la sécurité des piétons (suppression de poteaux EDF).

Madame Jacqueline RAMELET souhaite connaître le devenir de la soule financière que la société U SOLE doit à la commune dans le cadre de l'opération d'échange de propriétés foncières. Madame Delphine MIGNOT répond que cette société et son conseil juridique ont été destinataires d'une correspondance motivée destinée à percevoir cette soule.

Il est demandé le ramassage des feuilles mortes dans la sente Remond. Cette opération sera demandée aux services techniques communaux.

Madame Virginie BAUDSON annonce qu'elle n'a pas été destinataire des convocations de la commission sport, loisirs et culture. Le maire s'en étonne. Il indique qu'il existe au secrétariat des listes de diffusion préprogrammées et qu'il demandera leur vérification afin d'éviter d'éventuels impers.

Par ailleurs, elle indique que le centre de secours n'a pas eu de poubelle jaune. Il lui est rappelé que cette distribution a eu lieu cet été et que l'ensemble des circonscriptions y compris les institutions publiques étaient invités par lettre circulaire distribuée avec le bref communal à venir retirer ces dernières avenue de Verdun. Les sapeurs pompiers ne l'ayant pas fait ils doivent prendre contact avec les services techniques communaux pour venir la retirer.

Monsieur Daniel SAMUEL demande si les travaux de reprise de trottoirs (entrée charretière) demandés par un riverain rue de Blaincourt seront réalisés. Monsieur Hubert CABORDEL répond que le devis concernant cette opération vient juste d'être reçu en mairie et qu'il doit faire l'objet d'une analyse avant une éventuelle exécution.

Fin de la séance le 22 novembre 2010 à 22 h 24

Cires lès Mello, le 25 novembre 2010
Le maire

Alain GUERINET